

Cette présente charte a pour objectif de fixer les conditions de certification des Compagnies Aériennes Virtuelles (VA) en division France.

Elle complète les [règles fixées par le département FO-HQ](#) - Section Flight Operations. Une Foire Aux Questions est également [disponible ici](#).

Cette charte s'applique :

- Aux VA actuellement certifiées en division France.
- Aux VA demandant une certification en division France.

1) Exigence de certification

a. Le président

Le Président, responsable de la VA :

- Est **le seul interlocuteur officiel** avec IVAO.
- Doit avoir au moins **18 ans** et être **membre de la division France**.
- Doit avoir un compte actif sur le réseau au moment de la demande, et le maintenir tout du long de la certification, un compte actif correspond au minimum à une connexion tous les 3 mois.
- Ne doit **pas avoir eu de suspension sur le réseau IVAO au cours des 6 derniers mois** précédant le dépôt du dossier de certification.

b. Le site

Le site doit être **actif et en service**. Il doit être rédigé **en français**. Une traduction en anglais des pages les plus importantes, notamment les [pages d'accueil](#), du [règlement](#), la [politique GDPR](#), l'[organigramme des staffs](#), et la [liste des VID des pilotes](#) doit être faite.

Les pages suivantes doivent être *accessibles au public*, sans nécessité de log-in :

- **Règlement de la compagnie.**
- **Présentation de l'organigramme.**
- **Liste des pilotes actifs sur IVAO**, avec les VID IVAO
- **Présence des GPDR visible.**

Une fois la certification obtenue, le site devra comporter le logo « **VA certifiée** » en page d'accueil ainsi qu'un lien vers le [site IVAO HQ](#).

c. Activité

La compagnie doit comporter un **minimum de 5 pilotes actifs** correspondant à la catégorie "1-Star" (voir ci-après) sur le réseau IVAO pour obtenir la certification IVAO. Un compte actif correspond au minimum à une connexion tous les 3 mois.

Le passage à la catégorie "0-Star" est possible seulement après certification, suivant la fluctuation de l'activité de la compagnie.

CHARTE DES VAs – IVAO FRANCE	Version 1.2	17/11/2024	Page 1
© FOD France	Département FO France		

Si une compagnie, peu importe sa classification, ne possède pas au moins un pilote effectuant une heure de vol par mois, sur deux mois consécutifs, elle perdra sa certification sans préavis conformément à la [R&R IVAO F5.3](#).

La division attend, notamment de la part des VA certifiées, une participation aux [événements](#) et aux [activités de training/examen](#) de la division.

d. Catégories

Le département FO-HQ a mis en place une catégorisation des VA ([voir R&R IVAO F5.3.1](#)) selon deux points : le nombre de pilote actif sur un mois, et le nombre d’heure de vol du même mois.

« 0-Star VA »

Minimum requis :

- 1 à 4 pilotes actifs sur un mois donné
- 1 à 4 heures de vol sur un mois donné

« 1-Star VA »

Minimum requis :

- 5 à 9 pilotes actifs sur un mois donnée
- 5 à 9 heures de vol sur un mois donnée

« 2-Star VA »

Minimum requis :

- 10 à 14 pilotes actifs sur un mois donnée
- 10 à 14 heures de vol sur un mois donnée

« 3-Star VA »

Minimum requis :

- 15 à 24 pilotes actifs sur un mois donnée
- 15 à 24 heures de vol sur un mois donnée

« 4-Star VA »

Minimum requis :

- 25 à 39 pilotes actifs sur un mois donnée
- 25 à 39 heures de vol sur un mois donnée

« 5-Star VA »

Minimum requis :

- 40 ou plus pilotes actifs sur un mois donnée
- 40 ou plus heures de vol sur un mois donnée

CHARTE DES VAs – IVAO FRANCE	Version 1.2	17/11/2024	Page 2
© FOD France	Département FO France		

L’attribution et le passage d’une catégorie à une autre se fera après la certification, en prenant en compte les chapitres 1-c) et 3-c).

Le passage d’une catégorie à une autre est possible sur les conditions suivantes :

- Sur-classement : les critères minimums de la catégorie C+1 sont respectés, pas de sur-classement prévu pour la catégorie 5-Star VA.
- Rétrogradation : Les critères minimum de la catégorie en cours C ne sont plus respectés, pas de rétrogradation prévu après la catégorie 0-Star VA, voir chapitre 1-c).

2) Demande de certification

La demande se fera en envoyant un mail à l’adresse suivante : fr-flightops@ivao.aero.

Le mail devra contenir les éléments suivants :

- VID + adresse email* du CEO demandeur.
- VID + adresse email* du deuxième CEO (optionnel).
- Le code ICAO(ZZZ)/IATA(YY) et l’indicatif radio de la compagnie.
- Le lien du site et une petite description.
- Deux logos de la compagnie :
 - Un lien** du logo principal : taille : 450 x 150 pixels et format : JPG, PNG, GIF
 - Un lien** du logo en petit : taille : 85 x 18 pixels et format: JPG, PNG, GIF.

L’adresse email ne **doit pas inclure d’informations personnelles (nom, prénom, etc...).*

***Les liens des logos doivent être hébergés sur votre site, et être fixes, c’est ce qui sera affiché sur le site IVAO France.*

3) Après certification

a. Division France

IVAO France met à disposition des VA certifiées un support pour l’organisation des évènements et la communication via le forum, le site, ou le discord de la division.

De manière générale, IVAO apporte un réseau gratuit, un utilitaire de gestion de VA, la possibilité d’insérer jusqu’à 10 MTL* de la compagnie ainsi qu’une publicité sur le site IVAO France permanente et le lien direct vers votre compagnie.

Le département FO de la division France reste **l’interlocuteur unique** des VA certifiées.

**sous réserve des disponibilités du département *Software Development* en charge de la distribution des MTLs.*

CHARTE DES VAs – IVAO FRANCE	Version 1.2	17/11/2024	Page 3
© FOD France	Département FO France		

La division propose également la possibilité d’ajouter **un deuxième directeur** de compagnie pour les échanges avec la division. Attention, ce deuxième directeur n’a aucune valeur au niveau HQ.

Seuls les directeurs sont autorisés à publier des annonces liées à la VA sur le discord IVAO France.

b. IVAO HQ

Vous aurez accès à des évènements pour les VA au niveau HQ, aux logo *IVAO Partner* à afficher sur votre site, ainsi qu’un système de statistique.

c. Statistiques

Pour garantir l’enregistrement des statistiques de votre compagnie sur le réseau, il est **obligatoire** d’inclure la remarque : **IVAOVA/ZZZ*** en case 18 du plan de vol. Ces statistiques permettront également de définir votre catégorie, serviront lors des audits de maintien de certifications, et vous donneront ainsi accès à des évènements au niveau HQ, réservés aux compagnies aériennes virtuelles certifiées.

*Où ZZZ est le code ICAO de votre compagnie déclaré à la certification.

CHARTE DES VAs – IVAO FRANCE	Version 1.2	17/11/2024	Page 4
© FOD France	Département FO France		